



Genève, le 16 janvier 2019

Le Conseil d'Etat

6576-2018

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Concerne : Révision partielle sur les atterrissages en campagne - consultation fédérale

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil donne suite à la consultation mentionnée sous rubrique et vous indique tout d'abord qu'il se positionne favorablement à son égard, sur un plan général.

Un examen détaillé du projet nous a permis de conclure que l'Aéroport International de Genève (AIG) n'est pas directement concerné, les principales règles relatives à la sécurité de ses opérations n'ayant pas été modifiées.

De fait, les atterrissages en campagne concernent avant tout les entreprises qui exploitent des hélicoptères, notamment la REGA. Les principaux changements introduits concernent également les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), avec la question des places d'atterrissages comme celle qui se trouve sur le toit principal des HUG. Pour ces derniers, il découle du projet mis en consultation, en vertu de l'article 46a (dispositions transitoires), que leur aire de stationnement devra dorénavant faire l'objet d'un examen dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de l'ordonnance, afin de s'assurer de sa conformité à la législation aéronautique. Notre Conseil se positionne favorablement à ce sujet.

Au-delà, il est proposé que l'autorité cantonale compétente pour délivrer l'autorisation de construire de toute nouvelle installation de ce type devra consulter l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), avant de statuer conformément à la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Cette proposition emporte aussi notre agrément. En effet, l'exploitation de nouvelles aires est soumise à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), la loi sur la protection de l'environnement (LPE) et nécessite l'élaboration d'un cadastre des surfaces de limitation d'obstacles.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti

Le président :

Antonio Hodgers